Parc de Grouchy

Gardons un œil bienveillant sur notre parc, cet écrin de verdure de 39 hectares que nous avons la chance d'avoir en centre-ville.

Le parc de Grouchy est apprécié et très fréquenté, que ce soit pour un jogging matinal, une après-midi détente ou une balade familiale avec halte au manège. Différents usages et publics s'y côtoient : services municipaux avec accueil d'administrés, organisation de manifestations culturelles (expositions, galerie etc.), événements privés (location des salles du château pour des mariages, anniversaires etc.).

L'accès au parc du Château est réglementé pour permettre une préservation des espaces naturels et une accessibilité pour tous.

Pour que tout le monde cohabite en bonne intelligence, il convient de respecter certaines règles :

- Tenir son chien en laisse (muselé s'il est de 2e catégorie) et ramasser ses déjections.
- Jeter les déchets dans les poubelles à disposition en respectant les consignes de tri.
- Respecter la flore en ne cueillant pas de fleurs, en ne montant pas dans les arbres.
- Respecter la faune (pas de nourriture, ni chasse ni pêche).
- Utiliser obligatoirement les places de stationnement.
- Le barbecue, feux ou pétards sont interdits, même le 13 juillet.
- Avoir une attitude correcte et respectueuse de la tranquillité d'autrui (maillot de bain, musique, boomerang, drone sont proscrits).

Horaires et stationnement

L'accès aux véhicules est réglementé et soumis à l'arrêté municipal n°053 2010, daté du 19 mars 2010.

Attention : l'accès aux véhicules est interdit les samedis de 13h à 20h, à l'exception des véhicules participant aux mariages célébrés à l'hôtel de ville et aux véhicules des personnes à mobilité réduite (arrêté municipal N°311-2018).

Accès aux piétons et aux voitures :

- Lundi au Vendredi : 8h-20h (du 15 mars au 15 septembre) et 8h-19h (du 16 septembre au 14 mars)
- Samedi : 8h-12h

Accès piéton :

- Samedi : 12h-20h (en fonction de la période)
- Dimanche : 8h-19h ou 8h-20h

Des parkings situés à proximité du parc sont à votre disposition :

- **Du côté d'Immarmont**, rue Lechauguette – (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du bois de la Garenne**, rue de Génicourt – 68 places (accès piéton direct dans le parc)

Les parkings situés autour de la gare SNCF :

- **Parking de la Gare**, rue Aristide Briand – 67 places (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du Pont**, rue Aristide Briand – 19 places (accès piéton direct dans le parc)
- **Parking du Parc**, avenue de Boissy l'Aillerie – 119 places (situé au square des Artistes)

Infos pratiques

Accès libre.

Documents
A-311-2018-Restriction d'accès au parc de Grouchy
Plan des parkings permettant l'accès au parc de Grouchy